

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mars, à dix-huit heures trente minutes  
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud Montratier – Sainte Alauzie  
dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni en session d'urgence à la mairie de Castelnaud-Montratier sur  
convocation de Monsieur Dominique Marin, Maire.

**Présents :** M. Mmes. Claudine Boissel, Elodie Boyer, Gilbert Brocard, Jean-Luc Cambe, Lysiane Clary, Gaëlle Duchêne, Rémi Dupont, Isabelle Espitalier, Didier Guillou, Sébastien Lafargue, Céline Marin-Bonnemort, Valérie Péleran, Joëlle Sanson

**Excusés avec procuration :** Mme. M. Aurélien Bonnemort a donné procuration à Lysiane Clary, Angélique Ginibre a donné procuration à Joëlle Sanson, Resseguier Bernard a donné procuration à Rémi Dupont, Eliane Laval a donné procuration à Didier Guillou, Claire Perrotte a donné procuration à Céline Marin-Bonnemort.

**Absents :** M. Patrick Gardes, Nicolas Gauzin, Miche Lacoste

**Excusés :** M. Pascal Ressigeac

**Soit : Pour toutes les délibérations : 19 votants.**

**Secrétaire de séance :** Madame Joëlle Sanson

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Joëlle Sanson

Monsieur le Maire fait une présentation du pourquoi cette réunion en urgence.

#### **1 - Délibérations :**

##### **1-1- Convocation du conseil municipal dans le cadre de la procédure d'urgence:**

Compte tenu que la prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 7 avril 2022, j'ai décidé de convoquer l'assemblée pour procéder à l'attribution d'une aide exceptionnelle pour soutenir les victimes civile du conflit en Ukraine.

Cette convocation intervient dans le cadre de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, qui autorise la réunion de l'assemblée dans des délais réduits pour motif d'urgence, sans toutefois être inférieur à un jour franc.

Je vous propose donc de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- vous prononcer sur le caractère urgent de l'attribution d'une aide pour soutenir les victimes civiles du conflit en Ukraine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le caractère d'urgence dans ce cas.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

##### **1-2 – Attribution d'une contribution exceptionnelle pour soutenir les victimes du conflit en Ukraine :**

Le 1<sup>er</sup> mars, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales pour fédérer les initiatives et l'élan de solidarité avec le peuple Ukrainien

Ce fonds permet aux collectivités d'apporter une aide d'urgence aux populations civile en Ukraine comme dans les pays accueillant les réfugiés Ukrainiens. Ces fonds seront gérés par les équipes du ministère des Affaires étrangères et attribués selon les besoins réels identifiés sur le terrain et à travers l'action des organisations internationales et ONG présentes auprès des populations.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- verser une contribution exceptionnelle de 4 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales. Cette contribution est destinée à l'action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de cette contribution exceptionnelle.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

## **II – Informations :**

### **1) Mis à disposition d'un appartement :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une locataire a quitté son logement communal depuis quelques semaines et ce logement n'était pas reloué. Il propose donc de mettre cet appartement à la disposition d'une famille de réfugiés Ukrainien.

Les adjoints de la collectivité se sont retrouvés pour le visiter afin de pouvoir le meubler.

Certains meubles peuvent être récupérés à l'ancienne EHPAD.

L'ensemble du conseil municipal se mobilise pour trouver des meubles et tout le nécessaire pour accueillir une famille dès le début du mois d'avril.

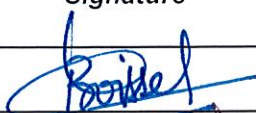
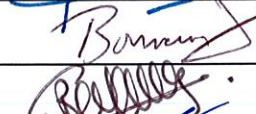



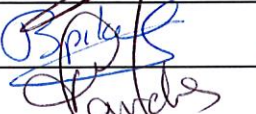


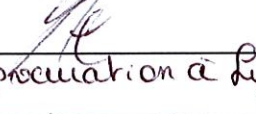

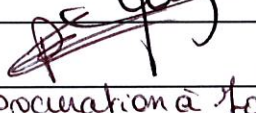
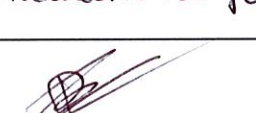
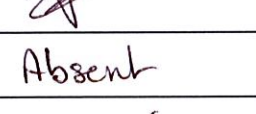
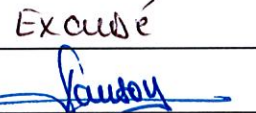




L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

*Les délibérations du conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.*



# COMMUNE DE CASTELNAU MONTRATIER - SAINTE ALAUZIE (Lot)

## Validation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 10 mars 2022

NOM	Prénom	Signature	Observations
BOISSEL	Claudine		
BONNEMORT	Aurélien		
BOYER	Elodie		
BROCARD	Gilbert		
CAMBE	Jean-Luc		
CLARY	Lysiane		
DUCHÊNE	Gaëlle		
DUPONT	Rémi		
ESPITALIER	Isabelle		
GARDES	Patrick		
GAUZIN	Nicolas		
GINIBRE	Angélique		
GUILLOU	Didier		
LACOSTE	Michel		
LAFARGUE	Sébastien	procuration à Lysiane Clary.	
LAVAL	Eliane		
MARIN	Dominique		
MARIN-BONNEMORT	Céline		
PELERAN	Valérie	procuration à Joëlle Sanson.	
PERROTTE	Claire		procuration à Céline Marin.
RESSÉGUIER	Bernard	Absent	
RESSIGEAC	Pascal	Excusé	
SANSON	Joëlle		